

Compte rendu de l'entrevue avec M. Jean-Marie Panazol,
Inspecteur Général de l'Education Nationale
doyen du groupe économie et gestion
Le 13 octobre 2011

Représentants de l'APCEG : Anne Boutet, Sylvie Cordesse Marot, Richard Foechterlé, Marylène Jordy

La réforme STMG :

L'APCEG rappelle ses positions actuelles sur la réforme en cours (précédemment exprimées par communiqués) :

La réforme STMG va être mise en place dans un contexte de réduction de postes d'enseignants et de dégradation des conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves. Dans bon nombre de lycées, les heures à effectifs réduits seront moins nombreuses parce que leur attribution se fera au plan local et non au plan national, des classes seront regroupées. Les professeurs doivent aller demander des heures de dédoublement en s'opposant aux collègues des autres disciplines ce qui détériore le climat de travail.

Les représentants de l'APCEG s'étonnent de n'avoir été ni informés, ni associés aux commissions d'élaboration des programmes alors que le Ministère leur avait promis à plusieurs reprises de les y associer. C'est la première fois que l'APCEG est ainsi mise à l'écart d'une rénovation. Est-ce lié aux critiques apportées par l'association aux changements de nom et d'horaires de la filière ?

Ils regrettent que les collègues ne disposent que de trois semaines pour être consultés sur douze programmes. Ils souhaitent que les professeurs d'économie et gestion aient du temps pour réfléchir aux projets de programmes, pour se les approprier et pour élaborer des critiques et des propositions. Une réforme ne peut réussir que si les professeurs en sont porteurs.

M. J. M. Panazol :

La mise en place de la réforme :

Après la voie professionnelle, cette réforme de la série STG s'inscrit dans celle de l'ensemble des séries du lycée général et technologique. Avec l'introduction notamment de l'aide personnalisée, des stages de mise à niveau, de l'aide à l'orientation, l'objectif est d'atteindre les deux objectifs quantitatifs fixés par la loi d'orientation : 80% d'une classe d'âge diplômés du baccalauréat et 50% de l'enseignement supérieur.

La série STG, rénovée en 2005, a fait l'objet d'un rapport du groupe économie gestion de l'IGEN. Ce rapport a mis en évidence certains points forts (à titre d'exemples : introduction du management, mise en place de l'étude et du projet) mais a également souligné certaines difficultés dont il faut tenir compte.

Les grilles horaires présentées au printemps maintiennent le volume horaire d'enseignement pour les élèves ainsi que les moyens « enseignants ». Il n'y a donc aucune conséquence négative à craindre en termes de postes. Par contre, l'incidence d'une baisse régulière des effectifs en relation avec une moindre attractivité de la série pourrait avoir des conséquences lourdes. Les heures de dédoublement (version STG) sont remplacées par des horaires à effectifs réduits pour un montant strictement identique. Cette nouvelle modalité offre davantage de souplesse et la possibilité d'adapter localement le travail en petits groupes en fonction des besoins des élèves et des disciplines. Effectivement, comme le soulignent les

représentants de l'association, cette modalité nécessite une concertation plus étroite au sein de l'équipe pédagogique et la mise en place d'un projet pédagogique. Certes, la mise en place de cette nouveauté va nécessiter une évolution de certaines pratiques professionnelles, même si dans de nombreux établissements, ce travail en équipe à partir d'un diagnostic des besoins de chaque élève est déjà communément pratiqué.

La nouvelle appellation retenue, sciences et technologies du management et de la gestion, répond à plusieurs objectifs :

- réaffirmer le caractère scientifique et technologique de la série,
- consacrer la place du management, discipline introduite en 2005, et qui constituera désormais, avec l'économie, le droit et les sciences de gestion, un des quatre piliers de la nouvelle série.

Les programmes de la série STMG ont été écrits en six mois par 7 groupes composés de 65 personnes, dont 48 enseignants de « terrain », intervenant en première et en terminale STG. Au-delà des contenus évoqués ci-dessous, l'objectif était de mettre à disposition des enseignants ces projets de programmes portant sur l'ensemble du cycle un an avant leur mise en œuvre (deux ans pour la classe de terminale) afin de laisser un temps d'appropriation et de formation suffisamment long. L'objectif est atteint. Les groupes de travail se réuniront début novembre 2011 pour modifier si nécessaire les projets de programme à la suite des remontées de la consultation. Les organismes paritaires devraient être saisis avant les congés de Noël. La parution des programmes est prévue mi-janvier 2012. Un séminaire de formation de 300 personnes sera organisé fin janvier pendant deux jours. Il y aura ensuite des formations académiques, à l'aide de ressources mises en ligne (repères pour la formation). Des formations thématiques nationales seront également organisées sous forme de visioconférences, en fonction des besoins repérés.

Les enjeux de la réforme :

La demande d'un moratoire sur cette réforme est inappropriée, alors que toutes les autres séries, du lycée général comme du lycée professionnel, ont été rénovées (sauf la série technologique hôtellerie). La filière STG perd de 1 à 1,2% de ses effectifs par an. Elle doit impérativement être intégrée à la réforme du lycée dès la rentrée 2012, faute de quoi les jeunes et les familles risquent de s'en détourner, comme ce fut le cas pour la série STI qui a perdu beaucoup d'élèves.

De plus, il faut :

- organiser un examen qui permette aux candidats STMG d'obtenir la même proportion de mentions que dans les autres séries. Il y a en effet actuellement moins de mentions au baccalauréat STG par rapport aux baccalauréats professionnels et aux baccalauréats généraux. Ce déséquilibre résulte en grande partie d'une différence dans la certification qu'il faut corriger (cf. propositions ci-dessous) ;
- rééquilibrer quantitativement les quatre spécialités grâce à la première commune : le déséquilibre persistant entre les quatre spécialités doit être corrigé car il ne correspond ni aux perspectives ouvertes dans l'enseignement supérieur ni aux opportunités professionnelles. Toutes les études prospectives sur les emplois montrent par exemple que les besoins dans le domaine de la gestion comptable et financière (expertise comptable, contrôle de gestion...) seront importants dans les années à venir. Il faudra donc inciter davantage d'élèves à s'orienter vers « gestion-finance », tout en intégrant dans la formation les évolutions professionnelles et notamment l'évolution de la comptabilité. Les opérations de saisie de l'information étant très fortement automatisées, les compétences attendues relèvent de plus en plus de l'analyse et de l'interprétation des résultats fournis par le système comptable (remarque : la rénovation du BTS CGO va démarrer cette année. Il devrait donc être mis en place de façon à accueillir les nouveaux bacheliers STMG, spécialité gestion – finance).
- améliorer l'orientation grâce à une connaissance plus précise des caractéristiques des formations et des emplois ;
- améliorer la réussite de nos élèves dans l'enseignement supérieur. Actuellement en BTS tertiaires, les élèves issus des séries générales réussissent à 87%, ceux des séries technologiques à 70%, ceux des séries professionnelles à moins de 50%. Ce chiffre pourrait être nettement meilleur pour les STG. Les taux de réussite à l'université sont également très insuffisants.

- positionner plus clairement la voie technologique par rapport à la voie professionnelle : la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat professionnel en trois ans) et la future réforme des baccalauréats professionnels comptabilité et secrétariat nécessite de bien positionner la série technologique sur l'objectif unique de poursuite d'étude. Le taux de non poursuite suite à un bac STG, même si les chiffres réels sont difficiles à évaluer, est encore nettement trop élevé.

Les programmes :

Le groupe économie gestion de l'IGEN a réalisé un premier bilan de la série STG, à partir d'études qualitatives (enquêtes réalisées par les IPR auprès des équipes enseignantes) et quantitatives (études statistiques des taux de réussites, des profils d'élèves, des taux de poursuite d'études...). Il en ressort un certain nombre de remarques énoncées par les enseignants sur les programmes actuels et sur leur adéquation/inadéquation aux objectifs de poursuite d'études ainsi qu'aux élèves accueillis en STG. C'est ainsi que les programmes de STG sont jugés trop encyclopédiques et parfois redondants avec les programmes des premières années de l'enseignement supérieur. En conséquence, ils vont être recentrés sur les notions fondamentales pour la poursuite d'études. Cette nouvelle organisation devrait permettre de laisser du temps pour l'approfondissement et la mise en œuvre d'une démarche technologique systématique.

Le programme de sciences de gestion de première regroupe l'ensemble des notions et concepts qui constituent le patrimoine commun à toute poursuite d'étude en gestion. La ligne directrice est de permettre à l'élève de donner du sens aux notions étudiées. Ainsi par exemple, la nouvelle approche comptable privilégiée devrait permettre de répondre à la question « à quoi sert un bilan et un compte de résultat ? » plutôt qu'à celle, plus traditionnelle, « comment construire un bilan et un compte de résultat ? ». La maîtrise technique, objectif des formations professionnelles pré ou post baccalauréat, n'est plus une fin en soi, même si elle peut parfois constituer un détour nécessaire à la compréhension des phénomènes étudiés. C'est donc à dessein que les différents thèmes du programme de sciences de gestion de première ne renvoient pas strictement à l'une ou l'autre des spécialités de terminale. Mais ils devraient permettre, à partir d'exemples ou de situations d'organisations simplifiés, d'appréhender les fondements de la gestion dans toute leur complexité permanente. Le thème consacré à l'intégration du temps et du risque dans le raisonnement de gestion est à cet égard représentatif de cette nouvelle approche. A titre d'exemple, il est facile de montrer, à partir d'exemples simples, en quoi la prise en compte du temps et du risque encouru est essentielle pour comprendre l'importance de la gestion de trésorerie de n'importe quelle organisation.

Ces notions fondamentales, qui sont présentes dans les programmes des concours de recrutement de toutes les spécialités d'économie gestion, sont susceptibles d'être enseignées, au niveau de la classe de première, par tout professeur d'économie gestion, quelle que soit sa spécialité de recrutement. Elles sont bien évidemment en relation étroite avec le management.

En terminale, les notions de base propres à chaque spécialité, replacées dans un contexte plus large (questions de gestion), sont privilégiées. Toutes celles qui sont systématiquement revues en STS notamment sont soit supprimées soit fortement réduites.

Cette nouvelle écriture devrait également mieux mettre en évidence l'importance du raisonnement en gestion. C'est également une indication essentielle pour tous les acteurs de l'orientation en seconde (professeurs principaux, conseillers d'orientation...).

Le recours systématique aux PGI (progiciels de gestion intégrés), qui se généralisent dans les entreprises, répond à cette préoccupation d'une sensibilisation aux réalités d'un monde complexe et innovant.

Les horaires et les enseignements :

Conformément aux recommandations de la DGESCO, les heures d'AP seront assurées par les professeurs de spécialité en terminale. Ces heures, qui répondent à l'objectif soit d'aider au choix professionnel et à l'orientation, soit de permettre certains approfondissements, soit de mettre en place des mesures de remédiation, permettront d'assurer un suivi individualisé et devront être mises en place de façon souple et impérativement différenciée selon les élèves.

Pour la première, Il est souhaitable que le professeur de sciences de gestion enseigne aussi le management avec la collaboration du professeur d'économie et droit.

La certification :

Les organisations syndicales seront consultées sur ce sujet, selon les procédures habituelles. La maquette de la nouvelle certification est en cours d'élaboration. Elle devrait s'inspirer très largement des points positifs de celle de STG, tout en corrigeant certaines difficultés :

- Le programme de sciences de gestion pourrait être évalué en 1^{ère} sous une forme proche de celle de TPE des filières générales et de « l'étude » du bac STG mais en contrôle en cours d'année. Seuls les points au dessus de 10 compteraient, multipliés par 2. Ce dispositif permettrait non seulement d'évaluer systématiquement le programme de première grâce à une étude du type de celle actuellement prévue en STG mais également favoriserait l'obtention de mentions ;
- Il n'y aurait pas de changement majeur sur les coefficients : 4 en économie droit, 4 en management, 10 en épreuve de spécialité (6 pour l'épreuve écrite, 4 pour l'épreuve pratique portant exclusivement sur le projet).
- L'épreuve d'économie et droit doit être « toillettée » pour la rendre plus accessible et tenter d'améliorer les résultats.
- L'épreuve pratique de terminale porterait exclusivement sur le projet. L'évaluation pourrait avoir lieu en cours d'année (20 % de la note) avec maintien d'une soutenance finale (80% de la note finale).

Les BTS :

- BTS CGO : un groupe de travail chargé de sa rénovation devrait être constitué cette année.
- BTS MUC : une réflexion est en cours notamment pour une éventuelle simplification du CCF.
- L'expérimentation lancée en 2011 par le ministère de l'enseignement supérieur se poursuivra dans ses différentes dimensions. L'expérimentation de modularisation de 5 BTS (dont transport et prestations logistiques et commerce International pour l'économie gestion) sera mise en œuvre entre 2011 et 2015. Le but est d'améliorer la fluidité des parcours et de permettre une réorientation en cours de cursus sans perte de temps. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation avant toute mesure de généralisation.

Bilan de l'enseignement exploratoire PFEG

A ce jour l'effectif 2011-2012 n'est pas encore connu. Il faut espérer un maintien, voire une augmentation des effectifs. D'après l'enquête réalisée conjointement par les groupes SES et Economie gestion de l'IGEN, le caractère exploratoire est plus affirmé en PFEG qu'en SES, de même que la découverte des domaines de l'économie gestion et de l'aide à l'orientation. Dans les académies et les établissements qui ont permis à tous les élèves d'accéder à l'enseignement de PFEG, on constate de véritables succès malgré des effectifs parfois trop chargés en raison de structures d'établissement inappropriées.

Le nombre d'élèves qui suivent PFEG représente environ trois fois le nombre d'élèves accueillis en STG. Il ne s'agit donc pas d'un enseignement de prédétermination et il semble avoir une influence positive sur des choix réfléchis et positifs pour la série STG.

Les professeurs ont parfois du mal à justifier l'absence de notation recommandée pour tout enseignement d'exploration. Cette question de l'absence de notation officielle, prise en compte pour le passage dans la classe supérieure, est souvent évoquée par les enseignants comme un frein à la motivation des élèves. Il convient à cet égard de rappeler qu'un enseignement d'exploration, destiné à faire découvrir et si possible aimer un champ disciplinaire, ne peut servir à « orienter » un élève. La motivation est à susciter par l'intérêt et non par la contrainte ou la crainte. S'il n'est pas question de vérifier un niveau atteint ou la maîtrise de telle ou telle notion, cela ne signifie pas absence d'évaluation. L'implication d'un élève, sa curiosité, mais également sa méthodologie de travail ou sa capacité à rechercher et à analyser l'information peuvent être évaluées.